



Moins d'une semaine plus tard, le sous-préfet de Yaoundé VI revient sur sa décision.

La vente du « piment » peut tranquillement reprendre au lieu-dit « Mini-ferme », un coin chaud du quartier Melen, Yaoundé, capitale politique du Cameroun.

Le jeudi 29 juin, une décision signée de Joseph Alain Etoundi, sous-préfet de Yaoundé VI, annonçait la mise sous scellés de 22 établissements, notamment 54 débits de boisson, deux salles de jeux et 16 auberges situés dans les quartiers Mini-ferme, Melen et environs, pour une période de 30 jours. Avec effet immédiat.

Curieusement, cette décision n'aura duré que le temps d'une respiration. Puisqu'elle vient d'être levée par le même chef de terre à travers une autre note rendue publique ce lundi 03 juillet 2023.

